



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cessation des paiements

Question écrite n° 69472

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation de l'entreprise de chaussettes Olympia. La société est en cessation de paiements après avoir été condamnée à indemniser d'ex-employés licenciés. Il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur cette affaire.

Texte de la réponse

En novembre 2009, la société Olympia SAS a été placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Troyes avec une période d'observation de six mois. Ce même tribunal a décidé d'écourter cette période d'observation en déclenchant une procédure de cession. Les candidats avaient jusqu'au 5 mars 2010 pour déposer leur offre. Le 27 avril 2010, le tribunal a tranché en choisissant l'offre présentée par Tricotage des Vosges parmi cinq propositions. La société connaissait des difficultés financières depuis plusieurs années, et notamment la fin de l'accord Multifibre en 2005 ; cet accord, conclu en 1974 entre les pays en voie de développement et les pays développés, fixait des quotas d'exportations, par pays et par produits, dans le domaine du textile et de l'habillement et visait à protéger les industries textiles des pays développés de la concurrence des pays à bas salaires. Pour s'adapter à cette nouvelle donne économique, la société a diversifié ses produits pour proposer de nouveaux articles innovants correspondant à la demande des consommateurs, notamment sur les marchés du cosmétotextile, du médical et du paramédical, du sport et de la sécurité. Cependant, ces efforts n'ont pas permis à la société de redresser sa situation financière et elle a dû procéder à un plan de sauvegarde de l'emploi. Des anomalies constatées à cette occasion dans le reclassement de 47 salariés licenciés ont conduit à sa condamnation en appel à verser un montant d'indemnités important, ce qui a accentué ses difficultés existantes, et a conduit la société à déposer le bilan. La reprise d'Olympia par l'entreprise Tricotage des Vosges, industriel français également spécialiste de cette activité, ouvre une nouvelle ère pour Olympia. Le repreneur s'est engagé à maintenir 112 emplois sur 190, ce qui constitue une issue positive pour l'entreprise et ses employés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69472

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 725

Réponse publiée le : 29 juin 2010, page 7290